

maritime et le transport aérien, le ministre disait dans son mémoire:

Il semblerait que l'aménagement de routes à la grandeur de la province ne nécessitera pas la mise en œuvre de services ni de prolongement des voies actuelles du Canadien National. On devrait tendre à poursuivre les efforts déjà entrepris en vue d'améliorer les installations d'entreposage et de «conteneurisation», de manière à diminuer le coût du transport des marchandises par ce moyen nouveau et fiable.

A la suite d'une étude approfondie auprès des principaux usagers du transport ferroviaire et de l'importance que revêt pour la survie de leur exploitation commerciale la subvention à l'égard des tarifs de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, le ministre recommandait que, dans le cas de la province de Terre-Neuve, il ne soit pas prévu l'établissement d'une subvention extra-régionale, mais qu'on continue à appliquer la subvention intra-régionale non seulement à l'égard des expéditions par chemin de fer, mais aussi par tous les autres moyens de transport.

On remarquera ici, monsieur le président, qu'il n'a été aucunement question du transport des passagers à Terre-Neuve, et ceci, à la demande des autorités gouvernementales de cette province.

Le 21 février 1969, lors de notre visite, le journal *Evening Telegram* de Saint-Jean rapportait ce qui suit:

[Traduction]

M. McGrath: Vous venez de perdre 33 sièges, tout comme vous les perdrez tous là-bas la prochaine fois.

M. Portelance: Je ne fais que citer.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): J'aimerais que les députés des deux côtés de la Chambre se tiennent tranquilles et permettent à la présidence d'écouter le discours du député.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il est très difficile de se forcer à écouter de tels propos.

M. Portelance: Attendons et nous allons voir ce qui va arriver aux élections prochaines.

[Français]

Monsieur le président, on reporte les points importants...

Monsieur le président, après avoir lu, dans le journal les recommandations du gouvernement, j'aimerais lire un paragraphe en particulier:

[Traduction]

Le gouvernement n'avait pas pris position lorsque le CN décida de remplacer ses trains de voyageurs par des autobus circulant d'une rive à l'autre de l'île. Il formula l'espoir qu'avec le prolongement des routes à Terre-Neuve le CN n'aurait pas besoin d'ajouter à ses lignes et que le chemin de fer devrait se concentrer sur l'acheminement et l'entreposage des marchandises afin d'en faire baisser les frais de transport.

[Français]

Les autorités gouvernementales elles-mêmes n'en voient pas la nécessité. Et je crois que le comité a recommandé que les subventions relatives à la construction de routes

[M. Portelance.]

s'appliquent à la province de Terre-Neuve et que, à mon sens, la Commission des transports n'avait pas d'autre choix que d'assurer le service le plus efficace aux voyageurs de Terre-Neuve.

Je crois également que l'honorable député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) a mentionné des chiffres montrant que plusieurs voyageurs utilisent déjà l'autobus plutôt que le train, contrairement à ce qui se produisait dans le passé. Au fait, quant à moi, le train a été réellement supplanté par l'autobus.

• (1750)

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas plus de trois minutes pour dire que c'était un plaisir pour moi d'appuyer, au nom du Nouveau parti démocratique, la motion dont nous sommes saisis et qu'a proposée le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je me trouvais également à Terre-Neuve au moment où le comité des transports parcourait diverses régions et entendait les mémoires qui lui étaient soumis. Étant donné, monsieur l'Orateur, que le Canada possède les moyens et les connaissances techniques voulus pour construire des avions supersoniques et des aéroports géants et qu'il est en mesure de dépenser l'argent des contribuables par millions pour mettre au point un système de transport n'excluant pas un réseau ferroviaire, il ne faudrait pas que nous soyons acculés à nous excuser auprès de certains Canadiens de ne pouvoir leur assurer le transport par chemin de fer.

Nous savons que des millions sont affectés à toutes sortes de moyens de transports, sauf au rail, et que la Commission canadienne des transports se préoccupe uniquement de supprimer les services ferroviaires des voyageurs.

Il faudrait savoir gré au député de vouloir rectifier une erreur commise au moment où cet ordre a été adopté, il y a quelque temps. Je suis sûr que si l'on étudie aujourd'hui la rationalisation du service-voyageurs, on constaterait le tort qu'il y aurait à supprimer de pareils services dans une province quelconque. Il n'est pas nécessaire que les Terre-neuviens continuent à subir les avanies qu'ils endurent depuis leur entrée dans la Confédération à la suite des ordres donnés par la Commission canadienne des transports au sujet des services de trains de voyageurs.

Si nous tenons vraiment à assurer aux Canadiens un service-voyageurs qui englobe tous les modes de transport, il faudrait étudier la situation avec bon sens et raison au lieu de rester dans la confusion qui a régné dans le passé. Aux États-Unis, il y a maintenant ce qu'il est convenu d'appeler l'«Amtrack» et on est en train d'y dépenser des millions de dollars afin de trouver une solution raisonnable au problème des transports. Peut-être faudrait-il suivre cet exemple au Canada... on pourrait appeler ça le «Cantrack». Nous avons besoin d'une organisation qui rechercherait le meilleur moyen d'utiliser efficacement les divers moyens de transports. Nous avons ajouté tout ce qui a été possible, puis ceux qui mènent campagne contre la pollution nous ont dit à la Chambre qu'il fallait dépenser des millions de dollars. Monsieur l'Orateur, ici nous avons la possibilité d'économiser de l'argent en mettant en place un système de transport efficace. Cette motion devrait être adoptée sans autre forme de procès.